

laissé entendre que l'on espérait bien n'avoir plus besoin désormais de leurs services. Déjà, dit-on, les officiers autrichiens auraient été rappelés ; le major allemand, qui était en congé, y reste. Enfin un incident plus significatif s'est produit le 12 juillet, s'il faut en croire une dépêche adressée au *Berliner Tageblatt* : comme le général Mussaffer-pacha, chargé d'étudier le tracé du nouveau chemin de fer du sandjak de Novi-Bazar, de Sarajevo à Mitrovitza, voyageait entre Uskub et Salonique, il a été arraché de son wagon et couvert de crachats par des officiers ; les nationalistes considèrent toute collaboration à ce chemin de fer comme une trahison envers la patrie ottomane.

Aspirations libérales et aspirations nationalistes, la Constitution donne satisfaction aux unes comme aux autres : non seulement elle assure aux habitants de l'Empire ottoman les bénéfices des institutions représentatives et de la liberté politique, mais encore elle crée véritablement une Turquie nouvelle en abolissant toute distinction entre les habitants de l'Empire, quelle que soit la race ou la religion à laquelle ils appartiennent. C'est là le point capital qui donne à la Constitution de 1876, restaurée en 1908, toute son importance. Son article 8 dit expressément :

« Tous les sujets de l'Empire sont indistinctement appelés Ottomans, quelle que soit la religion qu'ils professent. »

Et l'article 17 ajoute :

« Tous les Ottomans sont égaux devant la loi. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers le pays, sans préjudice de ce qui concerne la religion ¹. »

1. Voyez le texte de la Constitution promulguée le 23 décembre 1876 et remise en vigueur le 24 juillet 1908, dans le livre de M. Schopoff : *Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie (1673-1904)*, p. 191. (Plon, 1904, in-8°) ou, en appendice, dans la vie de Midhat pacha, citée ci-dessous, page 67.